

2013 3298
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT A 818
SOUS LE N°
LE 19.3.2012
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

AB POST
S.A.S au capital de 30.000 €
SIEGE SOCIAL : ZA du Carrefour des Biards
50540 ISIGNY LE BUAT
499 091 551 RCS COUTANCES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 DECEMBRE 2011

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de l'administrateur provisoire et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 Juin 2011 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 48.894 €.

En conséquence, elle donne à l'administrateur provisoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est rejetée, 500 voix pour (M Eddie LEMAITRE), 500 voix contre (la société RSR HOLDING)

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition de l'administrateur provisoire, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 48.894 €

Affectation

- en totalité au poste « autres réserves » 48.894 €

TOTAUX 48.894 € 48.894 €

L'assemblée générale reconnaît que les dividendes suivants ont été distribués depuis la constitution de la société :

CP

Exercice	Montant total distribué	Montant des revenus éligibles à l'abattement de 40 %
30/06/2008	12.000 €	12.000 €
30/06/2009	32.000 €	16.000 €
30/06/2010	NEANT	NEANT

Cette résolution est rejetée, 500 voix pour (M Eddie LEMAITRE), 500 voix contre (la société RSR HOLDING)

Certifiée conforme par le représentant légal, Maître Gérard PIOLLET en sa qualité d'administrateur provisoire de la société

